

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020

Présents : G. BASSET - S. BONJEAN - C. CHEVALIER - J.M.JAMET - F. JOUANET - J.M LAROCHE - D. MOUSSET - D. PAQUERIAUD - C. POMMIER - M. SIMON - B. TRONCIN - P.VIMONT -

Absents : Martine GOUEFFON (procuration à Didier PAQUERIAUD) - Dominique VIZIER (procuration à Florence JOUANET) - Sophie BURGAT (procuration à Céline CHEVALIER)

Secrétaire de séance : Danielle MOUSSET

### Ordre du jour :

#### Ordre du jour :

##### ✚ ZAC de la Garde : Bilan de la participation du public par voie électronique

Par délibération du Conseil municipal du 11 mai 2016, le Conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC de La Garde.

Compte tenu de l'évolution du projet au stade du dossier de réalisation, il était nécessaire de mettre à jour l'étude d'impact initiale. A ce titre, un dossier d'évaluation environnementale au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement a été déposé à la DREAL. Suite à cette saisine en date du 20 août 2019, la DREAL a délibéré le 18 octobre 2019 et émis son avis n°2019-ARA-AP-882 sur le dossier.

Aussi, préalablement à l'approbation du dossier de réalisation de ZAC, en vertu des articles L.122-1-et L.123-19 du Code de l'Environnement, la participation du public par voie électronique a été organisée du 12 octobre 2020 au 13 novembre 2020 sur le site de la commune de Bessay sur Allier. Il convient d'en dresser le bilan.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

##### ✚ ZAC de la Garde : Approbation du dossier de réalisation

Par délibération du Conseil municipal du 11 mai 2016, le Conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC de La Garde.

Une nouvelle évaluation environnementale a été rendu nécessaire au regard de l'évolution du projet au stade du dossier de réalisation. Elle a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, délibéré le 18 octobre 2019 et d'une mise à disposition du public par l'intermédiaire de la procédure de participation du public par voie électronique du 12 octobre au 13 novembre 2020. Au cours de cette procédure, aucune observation ni suggestion n'ont été formulée et, à ce titre, une synthèse en a été tirée par une délibération en date 21 décembre 2020.

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré. Il convient d'approuver le dossier de réalisation.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

##### ✚ ZAC de la Garde : Approbation du programme des équipements publics

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré. Un programme d'équipements publics a été établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme, sur la base du projet figurant au dossier de réalisation. Il convient d'approuver le programme des équipements publics.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Mise en place des tickets restaurants pour les employés de la commune**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place les tickets restaurants pour les agents communaux à partir du 01 janvier 2021. La valeur faciale du ticket serait de 6€ pris en charge à 50% par la collectivité ce qui représenterait un coût maximum de 9000€ par an. Quatre prestataires ont été consultés. Il convient de définir les bénéficiaires et les modalités d'attribution. Le groupe APETIZ est retenu.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention définitive Conseil départemental réfection chemins**

Le Conseil départemental a émis un accord de principe sur le dossier de demande de subvention concernant les travaux des chemins « Les Privaux, Les Setiers, Les Bourgeons, Louis Chambon » (pour un montant de subvention de 16 982.40 €). Il convient maintenant de solliciter l'accord définitif de la commission permanente avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention Fond aide football amateur**

Des travaux seront programmés en 2021 pour le remplacement de la main courante du terrain B et l'installation d'abris de touche joueurs. Le montant estimé des travaux s'élève à 14 512.60€HT pour la main courante et à 5 392€HT pour les abris de touche. Une demande de subvention peut être faite auprès du Fonds d'Aide au Football amateur de 5000€ pour la main courante et de 2600€ pour les abris de touche.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention phase étude du dispositif de reconquête de centre bourg du Conseil départemental**

Le Conseil Départemental vient de lancer un dispositif pour la reconquête des centres-bourgs. Ce dispositif permettra aux communes de bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation des études et diagnostics préalables jusqu'à la définition du plan d'action opérationnel. La commune de Bessay sur Allier souhaite s'engager dans cette démarche et lancer une étude préalable.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention plan de relance bâti du Conseil Départemental**

Dans le cadre du plan de relance bâti du Conseil Départemental, une subvention de 30% peut être sollicitée. Les travaux concernent des volets roulants pour les écoles, des volets pour le logement rue Charles Louis Philippe et 2 mâts solaires pour le parking de la Gare pour un montant total de 20 179.76€HT.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## ✚ Questions diverses

Monsieur le maire fait part au conseil du projet de vente de la maison de Monsieur Margelidon rue Charles Louis Philippe, au coin de la place. Il propose de demander une estimation au service des domaines dans le but de pouvoir préempter si nécessaire car cette maison pourrait être intéressante dans le projet de reconquête du centre bourg.

Le Maire lit une lettre de Monsieur Baptiste qui trouve anormal de ne pas avoir été invité personnellement au repas du CCAS de mars 2020. Une réponse lui sera apportée par courrier.

La cérémonie des vœux n'aura pas lieu en raison du contexte sanitaire. Un document d'informations sera distribué la semaine prochaine dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune pour les aviser des actions effectuées cette année par le Conseil et celles prévues l'année prochaine.

Des tests Covid ont eu lieu ce week-end à Neuilly-le-Réal, 296 personnes se sont faites dépistées, une seule était positive.

Michel SIMON et Bernard TRONCIN ont recensé les tombes à relever l'année prochaine (une dizaine). Florence JOUANET informe le Conseil que les colis de Noël des personnes âgées ont été distribués. Christophe POMMIER a assisté au Conseil Syndical du SICTOM. Les prix des composteurs vont augmenter en 2021.

Sylvain BONJEAN signale des vitesses excessives route de la Ferté et des stationnements gênants au niveau des écoles.

Il ajoute que le repas de Noël de la cantine a eu lieu le 18 décembre et qu'il a été apprécié par les enfants.

Céline CHEVALIER informe de la fermeture du parcours Pépité pendant les vacances.

Jean-Michel LAROCHE fait le compte-rendu du conseil communautaire du 10 décembre. Il informe le conseil que le CCIAS de la communauté d'agglomération étudie la possibilité de mise en place d'une complémentaire santé seniors pour les personnes qui en sont démunies. Les conseillers municipaux pourront assister aux commissions dont il ne fait pas partie (Transports et mobilité - Assainissement, eau, Gemapi - Développement durable et transition écologique - Santé, solidarité, politique de la ville - Attractivité du territoire, tourisme, pays d'art et d'histoire, grands événements, patrimoine - grands travaux, équipements sportifs et culturels) Ces commissions se réunissent environ 4 fois par an. Charge aux conseillers intéressés de se faire connaître.

La médiathèque sera rebaptisée « Médiathèque Samuel Paty ».

Bernard TRONCIN fait part de la réception partielle concernant le CCAB2 des séquences 1, 2 et 6, des rues André Favier, Jules Ferry, de la gare, et du parking de la gare.

Un point a été fait avec le service assainissement de la communauté d'agglomération sur les mises en conformité des installations. Deux courriers ont été envoyés à des administrés mais dans l'ensemble les travaux de remise aux normes ont été ou seront effectués.

Une commission de travaux est programmée le mardi 29 décembre à 9h30.

Séance levée à 21h47.